



NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble

**Nos sportifs
à l'honneur**

Lire page 9



N° 33 4^e trimestre 2014



Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4 **Cadre de vie**
- 5 **Enfance Jeunesse**
- 6 **Démocratie**
- 7 **CCAS**
- 8 **Culture**
- 9 **Vie associative**
- 10-11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil Municipal**



En couverture
Karine Dardillac,
Robert Gaillard,
Pierre Penisson.

Mairie de Nieul-sur-Mer
Service Communication
BP 13 - 17137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 40 10
mairie@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr
Directeur de la publication :
Henri Lambert
Rédactrice en chef : Nancy Henry
et secrétaire de rédaction :
Céline Joly

Maquette : PEUPLADES.FR
Photo de couverture :
 PEUPLADES.FR
Photos : Service Communication
Impression : Imprimerie Rochelaise
**Imprimé sur du papier certifié
100 % PEFC, issu de la gestion
durable des forêts.**
Tirage 2 560 exemplaires
Dépôt 4^{ème} trimestre 2014



Éditorial



De gauche à droite : Monsieur Lahon, architecte de l'Office communautaire, Monsieur Fontaine, Président de la CdA de La Rochelle, Madame Pagnoux, Présidente de l'Office public de l'habitat, Madame Tissandier, Conseillère régionale, Monsieur Tournaire, Secrétaire général de la préfecture, Monsieur Dillenbourg, Conseiller général, Monsieur Lambert, Maire de Nieul-sur-Mer, Monsieur Falorni, Député de la 1^{ère} circonscription, présents lors de l'inauguration du Clos des Hirondelles.

Le conseil municipal a instauré la taxe de séjour

La commune de Nieul-sur-Mer, comme la plupart des communes de France, se trouve aujourd'hui face à un défi : pour ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants, trouver de nouvelles recettes afin de compenser, au moins pour une partie, la baisse drastique des dotations de l'Etat. Cette équation quasi insoluble n'a qu'un objectif : maintenir sur la commune le niveau de dépenses nécessaires à un juste fonctionnement des services publics.

C'est à ce titre que le conseil municipal vient d'instaurer, à partir de 2015, la taxe de séjour « au réel » (ce qui signifie qu'elle ne repose pas sur les logeurs mais sur les vacanciers) sur **proposition unanime** de la commission Finances, y compris du membre représentant l'Opposition.

Nieul s'inscrit dans une logique de territoire. En Charente-Maritime, 294 communes ont instauré cette taxe dont la quasi-totalité des communes littorales. Notre commune est-elle une commune touristique ? Au sens strict du terme peut-être pas, mais elle accueille un nombre conséquent de vacanciers notamment d'avril à octobre. Savez-vous que nous recensons sur notre territoire environ 37 établissements offrant de l'hébergement touristique pour une capacité de près de 300 lits ? Bien sûr les taux votés par le conseil municipal du mois de septembre ne permettront pas de dégager une recette très importante. Mais ce n'est pas le but. Nous cherchons avant tout à faire participer chacun, habitant, usager, vacancier, dans un souci de justice fiscale. Parallèlement la commune va offrir la possibilité aux logeurs de relayer leur offre d'hébergement sur le site internet communal et leur proposer des outils de communication à destination des touristes qui les réclament régulièrement. Ainsi entre taxe et communication, la commune va progressivement s'inscrire dans une politique, modeste mais réelle, de développement touristique.

Les efforts de la commune pour trouver de nouvelles recettes s'inscrivent également dans la réalisation de cessions immobilières. La vente du logement de service de la rue de la Nouvelle France a été actée début novembre et celle des terrains de la Zone du Nalbret à la Communauté d'Agglomération, dont le principe avait été entériné par **délibération unanime du 18 septembre 2013**, est en cours de finalisation.

Autant d'efforts qui s'inscrivent dans une seule et même logique : il n'y a pas de recettes inutiles ni de « petites » recettes mais un effort collectif au fonctionnement de notre commune et ce dans l'intérêt de chacun. Et à l'heure où les commissions municipales travaillent pour le prochain budget, cette logique prend tout son sens.

Pour le moment, je laisse la place aux traditionnelles fêtes de fin d'année qui approchent et vous souhaite à toutes et à tous des moments chaleureux et une excellente année 2015.

Très cordialement

Maire de Nieul-sur-Mer

Une maison médicale pour tous

La maison médicale du Champ Pinson est en cours de construction. Un projet qui se concrétise après cinq années de démarches administratives.

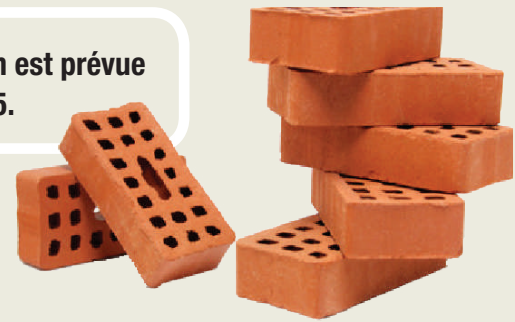
Le permis de construire a été délivré le 31 décembre 2013 et les premiers coups de pelle ont commencé cet été. Les travaux de terrassement et de raccordement des réseaux sont d'ores et déjà achevés. La surface prévue pour les deux bâtiments est de 540 m².

Dans ce lieu seront regroupés une pharmacie et un cabinet médical pluridisciplinaire qui accueillera médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes et infirmiers.

Cette réalisation s'inscrit dans la volonté municipale de développer des équipements et des services publics de proximité, tout en préservant un cadre de vie de qualité. La finalité d'une telle structure est de regrouper sous un seul et même toit des soignants et de faciliter ainsi l'accès aux soins.

Le centre médical va permettre également de redynamiser le Centre commercial du Champ Pinson dans un quartier en plein essor. La pose de cette première pierre est un symbole fort pour continuer à construire ensemble Nieul-sur-Mer.

L'inauguration est prévue pour juin 2015.



Monsieur le Maire, accompagné de la première adjointe Sylvie Dubois et des professionnels de la santé autour de la première pierre.

Ce magazine est le dernier de la période 2011 - 2014. À compter du 1^{er} janvier 2015 et pour 3 ans, un nouveau marché a été contracté pour la réalisation graphique du magazine. Nouvelle période mais aussi nouvelles caractéristiques : dorénavant, le nombre de parutions est ramené à 3, le format sera légèrement diminué et la charte graphique revue. Le premier numéro paraîtra courant mai.

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Extension de la zone artisanale du Nalbret

Les premiers travaux d'aménagement des terrains sont terminés et la plateforme a été nettoyée des excédents de matériaux ; les services communautaires travaillent sur le projet d'aménagement avec un objectif de dépôt du dossier d'autorisation d'urbanisme pour la fin de l'année 2014. Cette opération est sous maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Effacement des réseaux aériens rues Berlioz, Ravel et pour partie rue de L'Ouille

Les travaux d'effacement des réseaux aériens de ces rues ont été réalisés au début de cette année. Ils ont pour but l'enfouissement des réseaux basse tension, la modernisation du réseau d'éclairage public dans un souci de sécurité et d'embellissement de la commune.

Le programme terminé a été suivi d'une réfection globale des trottoirs de ces rues permettant également de mettre en conformité les traversées piétonnes au regard de l'accessibilité.

Les prochains travaux d'effacement et de modernisation de l'éclairage public rues Bizet, Ouailles et chemin de L'Ouille termineront le programme de rénovation de ce quartier. Les travaux commenceront en toute fin d'année et seront suivis d'un programme de réfection des trottoirs pour le printemps de l'année prochaine.

L'ensemble du programme d'effacement représente un investissement de 122 000 €.



Construction de réseaux neufs rue des Grands Champs

Dans l'accompagnement du projet de 25 lots à bâtir et d'environ 16 logements sociaux rue des Grands Champs, il a été nécessaire de construire les réseaux pour desservir cette opération. L'extension du réseau d'électrification et la création d'un réseau pluvial neuf dans la rue des Grands Champs ont permis de raccorder l'opération mais également de gérer les eaux de pluie sur l'ensemble de la rue. Ces travaux ont représenté près de 51 000 € à la charge de la commune sur un montant total de 123 000 €.

Amélioration du réseau pluvial existant entre les rues Tabarly et Clément Marot

Dans le cadre du schéma directeur pluvial sur l'ensemble de la commune, il est apparu une insuffisance sur le réseau au travers des rues Eric Tabarly et Clément Marot. Les fortes précipitations de l'hiver dernier ont démontré qu'il était important de reconfigurer le bassin de rétention et de revoir le réseau construit sous le trottoir de la rue Clément Marot. Ces travaux de réseaux ont été réalisés en fin d'été et ont été suivis par la réfection du trottoir en tenant compte de la réglementation en vigueur sur l'accessibilité. Ces travaux ont représenté près de 69 000 € d'investissement.



Programme de travaux en cours de réalisation

Dans le cadre du programme de travaux de voirie 2014, les travaux de réfection des trottoirs de la rue Philippe Cousteau et rue de la Charre sont en cours de réalisation pour des montants respectifs de 33 000 € et 19 000 €.



UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE pour le service enfance-jeunesse

Marie-Claude CIRERA a fait valoir ses droits à la retraite après avoir exercé au sein du service Enfance-Jeunesse. Marjorie HILLAIRET, suite à une mobilité interne, a pris ses nouvelles fonctions au sein du secrétariat Enfance Jeunesse.

Vous pouvez désormais joindre le service Enfance Jeunesse en appelant directement le numéro suivant : 05 46 37 15 72.

L'éducation, UNE DES PRIORITÉS DE LA COMMUNE



Le Projet Educatif Local : Définition des orientations pour 2014-2017.

La commune s'est engagée depuis des années dans une politique dynamique à destination de l'enfance et de la jeunesse. Cette politique a été traduite dans un Projet Educatif Local (PEL), élaboré en 2010. Il a été renouvelé et actualisé en septembre 2014 pour les 3 ans à venir. Les actions qui y sont inscrites sont mises en œuvre par la Municipalité mais associent des partenaires locaux et institutionnels, tels que la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Education Nationale et les associations locales.

Ce PEL, né d'une volonté politique, visait à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps de vie (de 0 à 18 ans).

La poursuite de cette stratégie s'est imposée face aux nouveaux enjeux éducatifs nationaux et locaux dont la réforme des rythmes scolaires. Véritable outil de référence de la politique éducative municipale, ce dispositif vise à donner plus de transversalité dans l'accompagnement des enfants et des jeunes sur le territoire de la commune.

Pour réussir dans ce projet, les élus et les partenaires éducatifs ont défini trois orientations générales :

- Pérenniser les actions déjà entreprises,
- Favoriser l'accessibilité d'une offre éducative diversifiée et de qualité pour tous les enfants et les jeunes de la commune,
- Encourager la participation citoyenne et l'implication des jeunes dans la vie locale.

La Caisse d'Allocations Familiales demeure l'acteur institutionnel « clé » dans le domaine de l'enfance et de la famille en insufflant des sommes conséquentes sur le territoire de la commune.



De la réforme des rythmes scolaires au Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Tout ce qui relevait du champ scolaire ne pouvait entrer dans le PEL. La Municipalité a donc souhaité, en février 2013, élaborer un Projet Educatif De Territoire « PEDT », avec l'ensemble des partenaires, afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale pour mettre en place en septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires.

Par leurs différences, le PEL et le PEDT se complètent et cherchent à s'articuler. Ce dernier doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre l'école et les différentes activités proposées sur la commune, pendant et hors temps scolaire.

Un comité de pilotage réunit tous les trimestres l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.



Tarifs 2015

1	Quotient 1	137.03 €
2	Quotient 2	232.44 €
3	Quotient 3	320.74 €
4	Allocataire CAF	403.97 €
5	Non Allocataire	465.89 €

Inscription au séjour de ski

Comme chaque année, nous proposons à vos enfants de 8 à 17 ans de partir une semaine aux sports d'hiver, dans la station des Monts d'Olmes.

Située en Ariège, la station familiale des Monts d'Olmes (www.montsdolmes.com) propose un domaine skiable, idéal pour les centres de vacances. Cette station, à échelle humaine, permet aux enfants et aux jeunes de vite trouver leurs repères. Idéal pour effectuer ses premières glisses ! Notre groupe est hébergé en pension complète, dans le chalet de Lum d'Amont (www.lum-damont.com) avec usage exclusif.

Un séjour pour les jeunes qui veulent découvrir ou profiter de la neige sous toutes ses facettes. Aucun niveau n'est requis pour ce séjour où le seul objectif est de profiter de la neige et de prendre du PLAISIR !!

N'hésitez-pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires au 05 46 37 15 72.

Qualité de l'accueil en mairie : NIEUL-SUR-MER RÉCOMPENSÉ PAR L'AFNOR



Myliène Transon, agent d'accueil et Céline Joly, responsable des affaires générales et juridiques

La mairie de Nieul-sur-Mer a obtenu la seconde place du trophée AFNOR 2014, récompensant l'accueil et les relations usagers dans les collectivités, pour la catégorie « communes de 5.000 à 10.000 habitants ». Mis en place par l'Association Française de Normalisation, le prix a été remis mi-octobre.

Pour cette troisième édition, près de 170 collectivités ont été évaluées par des citoyens-mystères, des « faux » usagers chargés de tester différentes situations courantes en se présentant à l'accueil des mairies. Quatre canaux de contact ont été évalués, avec les scores suivants dans notre commune :

- Visite physique : score de 81,5% (moyenne de 79,5%)
- Téléphone : score de 92,9 % (moyenne de 84,2%)
- Courrier : score de 80,5% (moyenne de 61,6%)
- Courriels : score de 75% (moyenne de 49%)

Notre commune obtient donc une note globale de 82,5%. Cette note situe la collectivité en 8^{ème} position sur l'échantillon global (toutes communes confondues) et en 2^{ème} position sur sa catégorie, celle des communes de moins de 10 000 habitants.

Les résultats montrent que les mairies sont davantage habituées à la proximité avec leurs usagers (note moyenne de 82% pour l'accueil physique et de 84% pour l'accueil téléphonique). Dans le cadre de l'optimisation de nos services, le traitement des courriers et courriels sera encore amélioré.

Déjà 16 ans ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER EN MAIRIE

Tous les jeunes gens, filles ou garçons, sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Les personnes devenues françaises sont également concernées par le recensement. Le recensement ne peut plus être fait au-delà de l'âge de 25 ans. Le recensement militaire est une démarche unique.

Le jeune doit se présenter à la mairie accompagné de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement lui sera délivrée.

Il sera ensuite convoqué avant son dix-huitième anniversaire pour participer à la journée défense et citoyenneté. A l'issue de cette journée, un certificat lui sera délivré.

L'attestation de recensement et le certificat seront exigés lors de l'inscription à un examen ou à un concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat...). Ces deux documents doivent être conservés bien précieusement.

En cas de perte de vos documents, la mairie ne peut pas vous délivrer de duplicata. Il faut alors s'adresser directement au Centre du Service National à Poitiers au 05 49 00 24 69.



Elections Départementales (ex cantonales)

Ces élections permettent d'élire les conseillers généraux qui siègent au sein des départements pendant 6 ans. Suite à la réforme territoriale, ces élections ont pris le nom d'élections départementales. Pour ce scrutin, on élit un candidat et non une liste.

1^{er} tour : dimanche 22 mars 2015

2^{ème} tour : dimanche 29 mars 2015

Bureaux de vote recherche assesseurs

Les sept bureaux de vote regroupés à l'Espace Michel Crépeau sont tenus par des électeurs de la commune qui assurent des permanences durant la journée du scrutin. Bien que disposant d'une liste de personnes « habituées », la Municipalité lance un appel à celles et ceux disposés à tenir une permanence.

Renseignements et inscriptions en mairie
au 05.46.37.40.10.



Monsieur le Maire avec à sa gauche Fabienne Jarriault, adjointe à l'action sociale et à la solidarité et l'ensemble du service d'aide à domicile sont venus célébrer cet anniversaire.

Le service d'aide à domicile FÊTE SES 20 ANS

Pour cet événement, le maire et son adjointe Fabienne Jarriault, en charge de l'action sociale et de la solidarité, se sont entourés de toute l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale pour souffler les bougies ; l'occasion aussi de rappeler l'attachement de la Municipalité depuis toutes ces années à servir au mieux les aînés et à les accompagner au quotidien pour qu'ils se sentent bien, chez eux, à Nieul-sur-Mer.

Créé sous forme associative, ce service a été géré par Mesdames Deverrière, Charpenteau et Galepoid pendant près de 10 ans. Puis en 1994, ce service d'aide à domicile est donc devenu un service public sous l'égide du Maire de l'époque, Monsieur Devaud et son adjointe Colette Busquet.

Ce service n'a cessé de se structurer grâce aux différentes adjointes au Maire qui en ont eu la responsabilité, Roselyne Juliot, Martine Héroult et aujourd'hui Fabienne Jarriault. Il est passé de 4 000 heures d'activités annuelles au début des années 2000 à près de 10 000 heures en 2014.

Le Maire en a aussi profité pour féliciter tout le personnel qui œuvre sans discontinuer, 7 jours sur 7, 365 jours par an : ménage, repassage, accompagnement dans les déplacements, aide aux repas, à la toilette... autant de prestations qui contribuent au bien-être de nos aînés et font en sorte qu'ils vivent sereinement et le plus longtemps possible à leur domicile.



Marjorie Paingaud (à droite), nouvelle conseillère de la Mission Locale accompagnée par 2 jeunes en démarche d'insertion.

Le centre communal d'action sociale ACCUEILLE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE DE LA MISSION LOCALE

Depuis septembre 2014, Marjorie Paingaud est la nouvelle conseillère de la Mission Locale à Nieul-sur-Mer. Le centre communal d'action sociale lui ouvre ses portes tous les jeudis après-midi à partir de 14h.

La Mission Locale assure les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour des jeunes de 16 à 25 ans avec pour objectif de les aider à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Ainsi, dans les locaux du CCAS de Nieul-sur-Mer, ce sont depuis le début d'année, 46 jeunes qui font l'objet d'un suivi. Leurs préoccupations concernent bien sûr l'accès à l'emploi, le projet professionnel, la formation mais aussi la santé, le logement ainsi que leurs loisirs.

Depuis septembre, nous précise Marjorie, « en plus des 46 jeunes dont j'assure déjà le suivi, j'accueille 2 nouvelles personnes par semaine ».

Iryna SAROKINA décrite par deux de ses amis



Iryna Sarokina est née à Bakou en 1979, et après avoir fait ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Vitebsk, elle est venue en France, où elle s'est fixée depuis 15 ans. Depuis le début sa démarche artistique consiste en une recherche de présentation de la Nature, à partir d'une vision toute personnelle à caractère romantique, appuyée sur un style poétique ; mais au-delà de la représentation, elle cherche surtout à exprimer l'âme des paysages et des lieux changeant au fil des saisons au travers d'atmosphère parfois inspirée de conte imaginaire. Cette vision poétique s'appuie cependant sur un dessin graphique très recherché et fouillé dans les détails. « La cabane du marais » en est un exemple typique ainsi que « la vue du parc de Nieul sur mer »

Iryna expose régulièrement lors des fêtes des arts de Nieul-sur-mer ou de la Rochelle, mais aussi dans son pays d'origine en Biélorussie.

John Hitchcock

La peinture d'Iryna Sarokina, peintre graphiste, est une insolite remontée vers des objets ou des paysages de nature post surréaliste, qu'elle nous fait redécouvrir. Avec un métier déjà solide elle inscrit d'emblée la matière en peinture – une belle matière à l'huile où elle préfère les couleurs fondues, plutôt que des teintes directes sorties du tube – comme un « fond » duquel vont surgir des créatures libérées d'un bestiaire fantastique ou des paysages sans connivence avec le réel. C'est édifier un monde – qu'elle nomme à juste titre « poésie » - un univers qui échappe aux lois trop rigides du réel, une mythologie amplifiée d'êtres surgis, de paysages renommés, échappés, on peut croire, des lieux de l'enfance, de ces espaces non courus où s'approfondit à la fois un désir plus espiègle de vivre et une mélancolie d'être. Une manière de nous dire que nous sommes au monde mais que le travail de l'artiste est toujours d'ouvrir d'autres mondes, de nous faire rechercher ce qu'André Breton appelait « l'or du Temps ». C'est aussi ce qui retient mon attention dans les dessins qu'Iryna Sarokina présente à partir de l'année 2012. S'agit-il d'études pour des peintures qu'elle accomplira plus tard ? Ou bien de moments nouveaux qu'elle s'accorde pour « retrouver » aujourd'hui des moments de l'enfance ? Sa mélancolie d'être s'exprime aussi dans ces dessins « à sa manière ». On y retrouve un vif intérêt pour l'art du dessin qu'elle a beaucoup pratiqué antérieurement dans sa période de formation à Vitebsk. Le besoin de donner à des « scénettes » de la vie une aura de mystère, une manière de recréer l'atmosphère de la vie dans les petits villages de Biélorussie. Un orchestre dans un kiosque, des personnages autour. Non pas pour reproduire mais pour en saisir l'exactitude du détail symbolique. Comme le montre la simplicité exigeante du trait ...

Il y a alors trois facettes en dialogue chez cette artiste, celle de la graphiste, qui « anime » d'objets picturaux les plans parfois plus austères des architectes afin de donner un certain goût de vivre dans ces lieux nouveaux. Celle de l'artiste peintre qui donne couleurs à sa façon aux paysages et aux êtres « surgis » de l'enfance et la dessinatrice qui a besoin parfois de renouer avec le trésor de lignes, de traits, d'ombres pour essayer de « réincarner » la vie .

François Garros.

Josiane JUTEAU une artiste discrète



Née à Marsilly, Josiane Juteau après son mariage avec Guy Juteau, part s'installer à Nieul-sur-Mer où elle aura trois enfants.

Elle a commencé la peinture pendant ses années de Collège après la guerre. Une fois les enfants élevés, elle prend des cours de peinture à l'huile avec Jean-Louis CHOLLET pendant trois ans. Puis, vient la création d'« Arts et Lumières » par Jean-Pierre MICHLER qui a sans compter fait partager ses talents d'aquarelliste. Elle a rejoint ensuite Marie-Christine OLIVÈS, artiste à La Rochelle, qui lui apporte de nouvelles techniques.

Une nouvelle association l'« Art 'Rochelle » se crée apportant de nombreuses approches créatives toujours dans l'amitié et la convivialité. Elle y expose dans différents endroits.

Une fois par mois, avec un groupe d'amis, elle se rend, pour des rencontres d'aquarelle sur un thème choisi, à Saint Gelais, bourgade des Deux-Sèvres, renommée pour les expositions au niveau national.

Josiane JUTEAU a déjà obtenu plusieurs prix dans les deux disciplines qu'elle pratique.

Rendez-vous avec le 7^{ème} art

Comme elle s'y était engagée dans son programme, la Municipalité met en place à compter de 2015, un rendez-vous avec le 7^{ème} art. La première séance d'un « dimanche d'hiver au cinéma » verra le jour le 22 février 2015, salle du phare de Corduan, à l'Espace Michel Crépeau.

Un film tout public vous sera proposé. Le choix de ce long métrage sera examiné par les membres de la commission aux affaires culturelles et ceux du Conseil des Sages. La séance suivante aura lieu en novembre 2015.

A noter dans vos agendas

Le 14 juin 2015 :

Fête du Port du Plomb

Les 5-6 septembre 2015 :

Fête des Arts

Karine DARDILLAC : CHAMPIONNE DE FRANCE DE TENNIS DE TABLE



Karine Dardillac, jeune vétéran (catégorie plus de 40 ans) a commencé le tennis de table il y a seulement 6 ans. Elle s'est installée en Charente pour son activité professionnelle et s'est rapprochée de la Rochelle il y a deux ans suite à une cessation d'activité. Elle a choisi de s'entraîner à Nieul-sur-Mer car la commune offre les structures sportives spécifiques et le matériel approprié à sa discipline.

Elle adhère donc au Club Pongiste Nieulais (CPN) qui l'accueille parmi sa centaine de disciples passionnés. Le Président, Pascal Denis, précise que « tout le monde joue ensemble », cela permet ainsi à tous de progresser et assure la bonne ambiance du club.

Elle débute dans le club par l'activité Loisirs pendant une année et c'est son mari qui la persuade de rejoindre les compétiteurs. Elle commence donc à progresser car pour elle « les conditions exceptionnelles d'entraînement et la mise à disposition de la salle ne pouvaient que la conduire vers le haut ».

Durant des jours et des heures, elle s'entraîne sans relâche tous les soirs et participe aux compétitions les week-ends. Les résultats sont présents et l'ascension fulgurante.

En 2013, elle participe pour la première fois en finale par classement et est éliminée en 8^{ème} de finale.

Le 28-29 juin 2014, à Villeneuve-sur-Lot, elle participe de nouveau à cette compétition où se côtoient plus de 500 pongistes nationaux qui désignent les meilleurs joueurs de chaque catégorie. Elle finit 1^{ère} de sa poule et réussit le lendemain un match sans faute qui la conduit en finale où elle gravit la 1^{ère} marche du podium et devient ainsi le premier membre du club à conquérir un titre national.

Pour 2015, elle prépare les qualifications de cette même compétition mais à un niveau supérieur.

La Municipalité la complimente pour sa ténacité et lui souhaite de conquérir de nombreux autres titres.

Robert GAILLARD : EN PLEIN DANS LE MILLE !



Remise du diplôme par Gérard Gousseau, adjoint à la vie associative, à Monsieur Robert Gaillard pour son engagement associatif.

Robert GAILLARD a découvert la passion du tir avec son grand-père dans les années 50 en s'initiant à la « chasse aux alouettes » à l'aide d'un miroir. Puis, avec l'expérience et la maturité, il partage cette activité de loisirs avec tout son cercle d'amis. Il devient Président d'une association de chasse à seulement 27 ans.

Reconnu comme très bon tireur, il entre en compétition dans la discipline nommée « Tir de parcours de chasse ». Cela consiste à tirer sur des plateaux d'argile lancés mécaniquement reproduisant les conditions réelles de la chasse aux gibiers.

Tout d'abord médaillé au niveau régional, il devient arbitre régional dans ce sport et enfin entraîneur d'une équipe de tireurs basée à Tonnav-Charente nommée « Pigeon d'argile ». Son ascension se poursuit encore en devenant Arbitre National A et Vice-président de la Ligue Poitou-Charentes de ball-trap.

Après ces multiples compétitions, il décide de s'investir dans l'apprentissage et la formation des tireurs et devient Président de la commission de discipline.

En 1995, il atteint le niveau national en tant qu'arbitre National B, crée cinq écoles de tir au sein de la ligue, encadre les moniteurs et forme les futurs arbitres.

En 2000, il gravit une marche supplémentaire en devenant arbitre référent international et entraîneur fédéral, et il est sélectionné pour arbitrer les Championnats de France, d'Europe et du Monde.

En 2012, il devient alors Président du Comité Départemental et valide l'ensemble des organisations de concours de cette discipline et vient tout récemment d'obtenir la Médaille de Bronze de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement associatif par la Direction Départemental de la Cohésion Sociale. Son seul regret à ce jour est de ne plus avoir assez de temps pour exercer cette passion qu'il a connue dès le plus jeune âge.

La Municipalité tient à le féliciter pour l'ensemble de son parcours et le partage de sa passion avec de nombreux jeunes.



Pierre PENISSON : JEUNE ET BATTANT

Pierre, aujourd'hui âgé de 15 ans, a commencé le full contact à l'âge de 6 ans. Sa première compétition est arrivée juste un mois après son entrée au club où il reçoit le trophée Ourson. Deux ans plus tard, les véritables compétitions ont commencé. Et en participant activement à celles-ci, sa passion pour ce sport a débuté.

Après quelques années au sein du club, il décide de découvrir de nouvelles pratiques sportives collectives. Mais cette discipline lui manque trop et décide d'y revenir.

Pierre a déjà obtenu de glorieux résultats dans cette discipline en étant 2 fois Vice-champion de France (en 2009 et en 2014) et 5 fois Champion de ligue Poitou-Charentes.

Pierre tient également à remercier le président du Boxing Club Nieulais, Gérard Chevreau, et l'ensemble des entraîneurs qui lui permettent de progresser et de s'entraîner dans d'excellentes conditions.

La Municipalité encourage ce jeune sportif et lui souhaite un avenir brillant récompensé par de nombreux titres.



Alerte météorologique : Informez-vous !

Dès qu'elle l'estime nécessaire, la Préfecture envoie aux collectivités des alertes météorologiques pour informer la population (vents violents, submersion marine...). Celles-ci sont immédiatement relayées sur nos panneaux d'informations électroniques et affichées dans les lieux publics (mairie, écoles, EHPAD...).

Dans un souci de réactivité, la Municipalité envisage de mettre en place un nouveau dispositif en créant une liste de diffusion pour relayer cette alerte à l'ensemble des habitants dans les plus brefs délais.

Si vous êtes intéressé(e) pour être destinataire de ces alertes, merci de bien vouloir nous envoyer par courriel vos nom, prénom et adresse mail à l'adresse suivante : mairie@nieul-sur-mer.fr. Toute modification devra nous être adressée par vos soins pour mise à jour de notre fichier informatique. Vous serez ainsi prévenu à chaque nouvel avis.

Numéros utiles à conserver

Mairie de Nieul-sur-Mer
05 46 37 40 10

Préfecture de La Rochelle
05 46 27 43 00

Météo France
08 92 68 01 17

CRÉATION D'ENTREPRISES

DU BON CO'THÉ



Un salon de thé vient d'ouvrir récemment ses portes sur la commune. Si vous souhaitez découvrir les plus beaux thés du monde du Palais des Thés, des cafés à la torréfaction artisanale, ou du chocolat chaud authentique, venez vous arrêter quelques instants. Vous pouvez à votre

guise consommer sur place ou acheter en vente libre les nombreux produits présentés. Vous trouverez également des idées cadeaux (coffrets, mugs, théières) et de gourmandises pour toutes les envies. Le salon de thé propose également des pâtisseries orientales, des glaces artisanales et propose pour les enfants un goûter.

Salon de thé « Du Bon Co'Thé » situé à côté du Centre de Soins.
Le Moulin des Chênes Verts, avenue du Grand Large - 17137 Nieul-sur-Mer
Tél : 09 81 89 62 12

OUVERTURE D'UN SHOW-ROOM SUR LA ZONE ARTISANALE DU NALBRET



La locataire des lieux a créé un espace jardin extérieur dont le show room est dédié à la vente d'articles de décoration originaux, colorés et uniques comme des nichoirs à oiseaux, mangeoires, bar à noisettes pour écureuils... Un espace dédié à la mode fleurie et colorée de l'univers Moshiki, de la ferronnerie d'ambiance en découpe laser (braséro, barbecue, photophores...) est également installé.

Un coin est réservé aux œuvres d'artistes pour leurs sculptures et objets de décoration.

Ce show-room est aussi bien dédié aux particuliers qu'aux professionnels.

Show-room Suniplant
Madame Laurence ARMANIOUS
1 rue de la Gralette - Zone Artisanale du Nalbret
17137 Nieul-sur-Mer - Tél : 06 28 45 15 07

EN BREF



Présentation d'un nouvel agent

Monsieur Jean-Marie Lagay a fait valoir ses droits à la retraite après avoir exercé sur la commune durant de nombreuses années en tant qu'agent technique et gardien de l'Espace Michel Crépeau. Monsieur Ludovic BOURDON, son successeur et nouveau gardien de l'EMC a pris son poste depuis le 17 novembre. La Municipalité souhaite une bonne retraite à Monsieur Lagay.

Un nouveau conciliateur de justice

A compter du 1^{er} janvier, votre nouveau conciliateur de justice, Monsieur Nakache, en remplacement de Monsieur Audebert, assurera les permanences les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois à la mairie.

Renseignements complémentaires
au 06 37 24 88 58.

LA POSTE



Changement d'horaires pour la Poste

À compter du 1^{er} décembre, les horaires du Bureau de Poste situé 4 bis rue Léonce Vieljeux sont :

- Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- Le samedi (matin uniquement) : de 9h00 à 12h00.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DU MAGAZINE

Dans le magazine précédent, nous vous avons demandé de répondre à une enquête de satisfaction de façon anonyme sur le magazine municipal afin de répondre au mieux à vos attentes. Voici les résultats de cette enquête :

Question 1 : Recevez-vous le magazine à chacune des parutions ?

Oui 82% Non 18 %

Question 2 : Lisez-vous le magazine municipal ?

Oui en entier : 73% En partie : 25 %
Non pas du tout : 0 Ne se prononce pas : 2%

Question 3 : Si oui, quelles sont les rubriques que vous lisez ?

Toutes : 32%
Editorial : 5%
Retour sur évènement : 5%
Enfance Jeunesse : 4%
Infos pratiques : 7%
Vie Municipale : 9%
Vie Associative : 11%
Environnement : 7%
Culture : 5%
Cadre de vie : 3%
Démocratie/Citoyenneté : 3%
Décision du Conseil Municipal : 9%

Question 4 : En général, vous trouvez le choix des sujets :

Très intéressant : 16% Intéressant : 80%
Peu intéressant : 2% Sans intérêt : 0%
Ne se prononce pas : 2%

Question 5 : En général, vous trouvez le contenu des articles :

Très intéressant : 16% Intéressant : 82%
Peu intéressant : 2% Sans intérêt : 0%



Question 6 : Aimerez-vous voir une nouvelle rubrique ?

Oui : 11% Non : 89%
Propositions faites : Le port et le chenal, découverte patrimoine et petites histoires sur Nieul-sur-Mer

Question 7 : Que pensez-vous de l'aspect général du magazine (taille, papier, couleur...)?

Très bien : 42% Bien : 55%
Moyen : 3% Médiocre : 0%

Question 8 : Vous préférez la version ?

Papier : 88%
Numérique : 6 %
(6% ne la connaissent pas.)

Qui a répondu à l'enquête ?

Homme : 61%
Femme : 39%
Moins de 18 ans : 0%
18-30 ans : 0%
30-45 ans : 5%
45-60 ans : 37 %
+ 60 ans : 58%

LE MOT DE L'OPPOSITION

Au revoir Gaston, bonjour Véronique,

Nous tenons en tout premier lieu à saluer notre ami Gaston Bérिताult et à rendre hommage à son dévouement exemplaire pendant toutes ces années au service de ses concitoyens et de ses camarades. Merci Gaston et bonne route ! Bienvenue à Véronique Bonneau qui le remplace au conseil municipal.

Nieul sur mer, la ville qui nous rassemble ?

Pas au conseil municipal en tout cas. En effet, lors de celui du 18 septembre 2014, un de nos colistiers était candidat à la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées, et il nous a été répondu « qu'on ne pouvait pas confier la représentation de la commune à un membre de l'opposition ... » ?!?

Pourtant, cela pourrait mieux se passer car comme l'écrit Monsieur Jean-Louis Léonard, maire UMP de Chatelaillon et vice-président de la Communauté d'agglomération (CDA), dans le journal Sud-Ouest du 6 octobre 2014 : « c'est le cas avec Jean-François Fountaine (président de la CDA, et membre du parti radical de gauche comme le maire de Nieul sur mer) qui, au-delà des appartenances politiques, est allé chercher les compétences là où elles

se trouvaient ». Monsieur Léonard ajoute que « tout ou presque est décidé auparavant en réunion de bureau communautaire (qui réunit le Président et ses vice-présidents) ». C'est exactement ce qui se passe aux conseils municipaux de Nieul sur mer.

Prenons l'exemple du 18 septembre 2014 où il nous est demandé d'approuver la cession d'un terrain de la zone artisanale du Nalbrét pour une extension de la zone d'activités alors que les travaux ont commencé le 8 septembre 2014, comme annoncé dans le bulletin municipal du 3^{ème} trimestre, page 10 !

Conclusion : le Conseil municipal n'est qu'une simple chambre d'enregistrement.

Nous vous laissons juge de la situation... mais soyez rassurés, nous restons vigilants !

Nieul sur mer, la nouvelle ville touristique du littoral atlantique !

Vous ne le saviez pas ? Eh bien, au conseil municipal du 16 octobre 2014, il nous a été demandé de voter pour l'instauration d'une taxe de séjour pour les gîtes et chambres d'hôtes de la commune (sic) ! Il nous a également

été précisé que certains loueurs étaient déclarés mais qu'en faisant des recherches sur Internet (notamment sur le site « le bon coin », l'offre de logements était bien plus vaste et non déclarée.

Résultat (pour changer) 24 voix pour l'instauration de la taxe et 4 voix contre, malgré notre intervention pour spécifier que le gain attendu ne compensait pas forcément les dépenses induites par la perception de cette taxe (qui sera tout de même de 0,40 € à 1,00 € par logement et par nuitée) et qui ne nous semble pas justifiée car, même s'il fait bon vivre à Nieul sur mer, notre commune n'est pas un lieu privilégié pour les touristes, plus attirés par la proximité de La Rochelle et de l'île de Ré !!!

Enfin, nous avons eu l'agréable surprise lors du dernier conseil municipal de voir que nombre de nieulais étaient présents et nous tenons à vous en remercier. Ainsi, plus vous participerez à ce droit d'expression libre et plus nous pourrons, ensemble, améliorer la vie dans notre commune.

Les élus de l'opposition :

Philippe Durieux, Stéphanie Fontaine, Jacqueline Chevallier, Christian Tavarès et Véronique Bonneau.

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 18 septembre 2014

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal.

Le Conseil a pris connaissance de l'indemnisation d'un sinistre survenu en avril 2014, de l'attribution du marché public de fourniture de produits et de petits matériels pour l'entretien des locaux et de la cession d'une épareuse hydraulique.

• Bâtiments

Le conseil a autorisé la maire à déposer une demande de permis de construire pour le projet de réhabilitation du clocher de l'église Saint Philbert

A l'unanimité le conseil, après avoir prononcé le déclassement du bien, a autorisé la vente du logement de service situé 5, rue de la Nouvelle France pour un montant de 170 000 euros net vendeur. Autre cession approuvée à l'unanimité : la cession des terrains à la Communauté d'Agglomération pour l'extension de la zone artisanale du Nalbret.

• Finances

Deux demandes de subventions ont été votées à l'unanimité : l'une concerne le projet de réfection du stade municipal de football, l'autre le projet de réhabilitation du clocher de l'église. Une subvention complémentaire exceptionnelle a été attribuée à l'association Nieul Authentique pour son projet « les mystères de Nieul ».

Enfin la décision modificative n° 3 a été votée et la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2014 à GrDF a également été votée.

• Voirie

La convention pour la réalisation de travaux de génie civil (enfouissement de réseaux dans les rues de l'Ouille et Bizet ainsi que chemin de l'Ouille) a été approuvée à l'unanimité.

• Ressources humaines

Le tableau des effectifs a été mis à jour au 1er octobre suite à une mobilité interne.

Le conseil a également approuvé à l'unanimité les délibérations relatives à l'organisation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et aux élections professionnelles du

4 décembre : le nombre de représentants du personnel a été défini à cinq titulaires et autant de suppléants ; le paritarisme a été maintenu ; un CHSCT unique a été créé pour la commune et le CCAS ; enfin les représentants de la commune au CHSCT ont été désignés.

• Divers

Le conseil a procédé à la désignation de ses membres à la commission d'accessibilité de la CDA ainsi qu'à la commission d'évaluation des transferts de charges de la CDA.

Enfin les délibérations relatives à la délégation accordée au maire par le conseil en matière de réalisation des emprunts d'une part et la nature du droit de préemption d'autre part, à la formation des commissions municipales et à l'élection de ses représentants à la commission d'appel d'offres ont été modifiées à la demande de la Préfecture en raison d'erreurs matérielles mineures.

Séance exceptionnelle du 16 octobre 2014

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal.

Le conseil municipal a été informé que le maire a chargé le cabinet Artemis de la défense des intérêts de la commune dans un recours contentieux en urbanisme. Il a également pris connaissance de l'attribution du marché de travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment public accueillant le CCAS et la DSTU ainsi que du marché pour la remise en état des installations de chauffage et de production d'eau chaude dans divers bâtiments communaux.

• Institutions

Suite à la démission de Monsieur Gaston Bérault, le conseil a procédé à l'installation de Madame Véronique Bonneau en qualité de conseillère municipale. Il a également modifié la composition des commissions municipales en installant Madame Bonneau dans la commission urbanisme/voirie ainsi que celle de la commission d'appel d'offres.

• Finances

Le conseil municipal a voté à la majorité des voix l'instauration de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2015.

La décision modificative n°2 du budget a été approuvée ainsi que les tarifs du séjour de ski 2015.

Le conseil a également décidé de rembourser à la SA CNERGIE la taxe foncière sur les propriétés bâties et de facturer à l'EHPAD la somme correspondant à la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Enfin le conseil a décidé à l'unanimité d'inscrire la commune dans le groupement d'achat proposé par l'UGAP pour la fourniture de gaz et approuvé à l'unanimité la convention financière pour les travaux de génie civil dans les rues Ravel, Berlioz et l'Ouille avec le SDEER.

• Divers

Le conseil, après examen de la convention proposée par GrDF pour le déploiement de compteur gaz-communicant, a décidé le report de la question à une session ultérieure, le temps d'obtenir un complément d'information concernant l'impact des concentrateurs en termes de santé publique.

Séance du 20 novembre 2014

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le conseil municipal a pris connaissance de l'indemnisation d'un sinistre survenu en juillet 2013. Il a également pris connaissance du rapport d'activités 2013 de la CDA

• Institutions

A la demande de la Préfecture, le conseil a approuvé à l'unanimité le lieu de tenue du conseil à savoir l'espace Michel Crépeau ; il a également procédé à nouveau à l'élection des représentants du conseil au sein de la commission d'appel d'offres.

• Finances

La décision modificative n°3 du budget primitif 2014 a été approuvée à l'unanimité.

• Urbanisme

Deux points à l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité : l'adoption de la charte de gouvernance pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et la modification n° 2 du PLU.

Permanence des élus



Monsieur Henri Lambert, Maire et ses adjoints.

Rendez-vous par téléphone à l'accueil de la mairie : 05 46 37 40 10.



Monsieur Olivier Falorni, Député de la 1^{ère} circonscription de la Charente Maritime.

Permanence : 12 ter rue Villeneuve - La Rochelle (Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00). Contact : 05 46 07 47 27.



Monsieur Jack Dillenbourg, conseiller général.

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.